

députés qui siégeaient à la Chambre au moment de la création de l'Institut."

Madame Pauline Jewett, porte-parole du Nouveau parti démocratique pour les affaires étrangères, répondit à Monsieur Clark dans les termes suivants :

"Comme le Ministre l'a signalé et comme nous en avons tous le sentiment il y a quinze mois, lors de l'adoption du projet de loi et de la création de l'Institut, il est absolument essentiel que celui-ci soit indépendant du Gouvernement pour ce qui est tant de son financement que de la nomination des membres de son conseil. La dernière modification qui soustraira l'Institut à certaines dispositions de la Loi sur l'administration financière correspond à notre intention du début. Elle traduit une intention exprimée dès l'origine."

Monsieur Jean Chrétien, critique du Parti Libéral en matière de relations internationales, tint également à faire connaître la position de son groupe sur ce thème de liberté pour l'Institut :

"Nous avons créé cet institut. Quand il a été mis sur pied, nous avons essayé de trouver une formule qui le rendrait aussi imperméable que possible à tout esprit partisan. Plusieurs groupes proposèrent d'apporter certaines modifications au projet de loi, et il en est résulté un institut tout à fait impartial qui joue un rôle positif."

LE RÔLE DE L'INSTITUT

Les esprits, unanimes sur l'impératif catégorique de l'indépendance, se divisèrent, néanmoins, sur la question de savoir si l'Institut devait, ou même pouvait, se faire l'avocat de thèses données et de politiques précises. Les uns voulaient d'un Institut qui fût activiste, voire délibérément interventionniste, c'est-à-dire non seulement disposé à critiquer les doctrines et les pratiques des gouvernements en place, mais habilité à proposer des choix explicites, et même de véritables stratégies, comportant des plans d'action clairement et formellement énoncés. Les autres s'opposèrent à ce point de vue, faisant valoir que l'Institut ne devrait en aucune façon chercher à entrer en concurrence avec les autorités du gouvernement, à moins que ses avis ne soient sollicités : il devrait plutôt viser à s'imposer par la qualité de ses recherches, la vigueur, l'impartialité et l'objectivité

de ses conclusions, l'à-propos et l'équilibre de ses recommandations.

Parmi ceux qui prônaient un Institut activiste se trouvait Monsieur Jim Stark de l'"Operation Dismantle". "Quelle serait, dit-il, l'utilité de l'Institut, s'il ne peut se faire l'avocat de politiques précises? Sans ce privilège, et l'indépendance que celui-ci suppose, l'Institut court le risque d'être perçu comme se situant dans le prolongement des politiques du Gouvernement et, par ce fait, de perdre toute créance au Canada comme à l'étranger." Les délégués de "Project Ploughshares" et de la Conférence des Évêques catholiques du Canada étaient également d'avis que l'Institut devrait être "habilité à critiquer les politiques du Gouvernement en place et à faire des propositions clairement définies sur les plans de la stratégie et de l'action".

D'autres intervenants, cependant, s'élevèrent contre cette façon d'envisager le rôle de l'Institut, faisant valoir que cet organisme "n'était pas là pour donner ses avis", mais pour mettre en circulation des points de vue et des idées susceptibles de s'avérer utiles au Gouvernement. Arthur Menzies, par exemple, pensait qu'il était de l'essence même des choses de "laisser au Gouvernement démocratiquement élu du Canada la responsabilité des politiques en matière de paix et de sécurité". L'amiral Falls dit partager ce point de vue, tout en espérant que les représentants du Gouvernement sauraient tirer profit des travaux de l'Institut. Michael Shenhav, sous-ministre adjoint au ministère des Affaires extérieures, se demandant si l'Institut devait se considérer comme apte à mettre de l'avant certaines opinions ou certains points de vue, donna à comprendre que telle n'était pas la conception qu'il se faisait de son rôle : selon lui, la tâche principale de ce nouvel organisme serait de tout mettre en oeuvre pour trouver l'expert ou le chercheur le plus compétent pour entreprendre telle ou telle étude dans tel ou tel domaine, et cette étude serait ensuite publiée sous l'égide de l'Institut, certes, mais sous l'entière responsabilité de l'auteur. En effet, il serait très difficile à l'Institut de se prononcer *ex cathedra* sur des questions de politique s'il est vrai, comme plusieurs "témoins" en avaient souligné la nécessité, que son conseil d'administration doit être pluraliste et être en mesure de se faire l'écho des divers points de vue que l'on peut avoir sur tel ou tel problème. À défaut de pouvoir se prononcer *ex cathedra*, l'Institut rendrait quand même de signalés services en mettant à la disposition du grand public les éléments qui lui permettraient de "tirer lui-même ses propres conclusions".

Le professeur David Cox de l'Université Queen's se déclara vigoureusement pour un Institut non activiste, dont la fonction principale serait de fournir des informations sur les problèmes en cours et